

# **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

## **RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2024**

Le présent rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et disponible sur le site <https://www.amundi-finance-emissions.com>

# SOMMAIRE

1. Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 .....	3
2. Rapports du Commissaire aux Comptes .....	36
3. Déclaration du Directeur Général .....	61

---

# 01

## Rapport• du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Rapport de gestion
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE AMUNDI FINANCE EMISSIONS sur les comptes sociaux au 31 décembre 2024

### ACTIVITES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

AMUNDI FINANCE EMISSIONS a pour principale activité l'émission de titres obligataires pour le réseau Crédit Agricole et la conclusion de tous contrats s'y afférant.

Au cours de l'exercice 2024, AMUNDI FINANCE EMISSIONS a poursuivi son activité d'émission de titres<sup>1</sup> obligataires, en émettant 10 EMTN pour un montant commercialisé de 2 224 M€ (hors EMTN en cours de commercialisation) dont :

- 1 EMTN de taux pour un montant commercialisé de 1 178 M€,
- 5 EMTN liés à l'indice « eurostoxx 50 » d'une valeur nominale de 807 M€.
- 4 EMTN de crédit pour un montant commercialisé de 240 M€,

AMUNDI FINANCE EMISSIONS a remboursé 21 EMTN pour un nominal total de 887 M€ dont :

- 8 EMTN liés à des indices par anticipation pour 587 M€.
- 4 EMTN liés à des OPCV arrivés à échéance pour 285 M€,
- 9 EMTN de taux arrivés à échéance et par anticipation pour 15 M€,

Au 31 décembre 2024, AMUNDI FINANCE EMISSIONS commercialise également :

- 1 EMTN lié à l'indice « eurostoxx 50 » pour un nominal de 250 M€,
- 1 EMTN de crédit pour un nominal de 100 M€.

Au 31 décembre 2024, le montant nominal total en circulation s'élève à 8,561 Milliards d'euros (nominal hors émissions en cours de commercialisation) contre 7,466 Milliards d'euros en circulation au 31 décembre 2023. L'échéance des titres en circulation est comprise entre 2025 et 2033.

<sup>1</sup> Titres bénéficiant de la garantie de Crédit Agricole S.A.

## Rapport d'activité sur les comptes sociaux d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS au 31 décembre 2024

Ces EMTN sont émis sous forme de titres de créance dont la formule est garantie par Crédit Agricole SA (« le Garant »), dans le cadre de son programme d'émission (« le Programme »).

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs en 2024 ayant des effets sur l'activité d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS.

### COMPTE DE RESULTAT

Les principales évolutions du compte de résultat sont présentées dans le tableau et commentaires ci-dessous :

**Evolution en K€ entre le 31/12/2024 et le 31/12/2023 :**

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Var%	Commentaires 31/12/2024
<b>Produits financiers</b>	527 478	784 667	48,8%	- Taux de rémunérations 2024 supérieurs à 2023 générant des gains supplémentaires sur les actifs de couverture (Obligations, DAT et jambe receveuse des Instruments financiers à terme), - Augmentations des remboursements anticipés et arrivées à échéance d'EMTN - Baisse des revenus de trésorerie (mise en place du franco de paiement fin du 1er semestre 2023 sur les montages en cours de commercialisation)
<b>Charges financières</b>	478 831	753 258	57,3%	- Hausse des taux d'intérêt de rémunération générant des charges sur instruments financiers à terme et sur les emprunts obligataires, - Hausse liée aux remboursements d'EMTN par anticipation et arrivées à échéance en 2024.
<b>Charges d'exploitation</b>	25 510	28 666	12,4%	Augmentation des commissions de distribution, de garantie et de gestion liées aux encours des EMTN en forte hausse.

Les produits financiers s'élèvent à +784 667 milliers d'euros (contre +527 478 milliers d'euros au 31 décembre 2023) et les charges financières à +753 258 milliers d'euros (contre +478 831 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

Ainsi, le **résultat financier net** ressort bénéficiaire à + 31 409 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre +48 647 milliers d'euros au 31 décembre 2023 soit une diminution de 17 238 milliers d'euros.

Les postes du résultat financier d'Amundi Finance Emissions ont fortement évolué en 2024 par rapport à 2023. Cette variation s'explique d'une part par des taux d'intérêts agissant sur les actifs et passifs de couverture des montages EMTN restés plus élevés en 2024 versus 2023, d'autre part par des arrivées à échéances finales et anticipées plus nombreuses sur l'année, et par une forte collecte en 2024.

Les revenus des placements de trésorerie pour fonds propres baissent de – 14 613 milliers d'euros entre 2024 et 2023 à la suite de la mise en place du Franco de paiement lors du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 entraînant une baisse du cash placé et des intérêts associés sur les émissions en cours de commercialisation.

Ainsi, le résultat Financier net est composé des éléments ci-dessous :

- Des produits sur les actifs de couverture des montages EMTN pour +432 213 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre +300 311 milliers d'euros au 31 décembre 2023, dont :
  - Un produit net d'intérêts sur les Dépôts à Terme, en forte hausse suite à la montée des taux d'intérêts, de +294 140 milliers d'euros contre un produit net de +129 961 milliers d'euros au 31 décembre 2023,
  - Des revenus sur obligations pour + 80 897 milliers d'euros contre +98 778 milliers d'euros au 31 décembre 2023.
  - Les Instruments financiers à terme pour un résultat net de +45 533 milliers d'euros, contre +64 400 milliers d'euros au 31 décembre 2023.
  - Des revenus sur OPCl pour +11 642 milliers d'euros contre +7 172 milliers d'euros au 31 décembre 2023, la distribution de dividendes étant en hausse suite à la cession par l'OPCl de biens immobiliers.
- Des charges sur les passifs de couverture des montages EMTN pour -402 881 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre -268 353 milliers d'euros au 31 décembre 2023, principalement dû à l'augmentation des taux d'intérêts sur les montages ainsi que l'arrivée à échéance plus importante sur la période.
- Des revenus des placements de trésorerie pour fonds propres pour +2 077 milliers d'euros (contre un produit de +16 690 milliers d'euros au 31 décembre 2023). Cette

baisse est liée à l'arrêt du placement du cash des émissions en cours de commercialisation suite à la mise en place, au début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023, du Franco de paiement entre Amundi Finance et Amundi Finance Emissions.

Le **résultat d'exploitation**, exclusivement représenté par des charges, ressort à – 28 666 milliers d'euros contre – 25 510 milliers d'euros 31 décembre 2023.

Cette hausse des charges d'exploitation est principalement liée à l'augmentation de la base de calcul des commissions suite à l'augmentation des encours sur la période.

Elles comprennent principalement :

- Des commissions de garanties pour 11 081 milliers d'euros contre 8 892 milliers d'euros au 31 décembre 2023,
- Des commissions de gestion pour 9 804 milliers d'euros contre 9 020 milliers d'euros au 31 décembre 2023,
- Des commissions de distribution pour 7 418 milliers d'euros contre 7 118 milliers d'euros au 31 décembre 2023,
- Des frais d'émission d'emprunt obligataire pour 289 milliers d'euros contre 288 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Le **résultat courant avant impôts** au 31 décembre 2024 ressort bénéficiaire de 2 743 milliers d'euros contre un bénéfice de 23 138 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

La charge **d'impôts sur les bénéfices** s'élève à 686 milliers d'euros contre une charge de 5 990 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Ainsi, le **résultat net** est un bénéfice de 2 057 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre un bénéfice de 17 148 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

## BILAN

31 décembre 2024, le total du bilan s'établit à 9 311 730 milliers d'euros (contre 7 673 175 milliers d'euros au 31 décembre 2023). Les principales évolutions sont présentées dans le tableau et commentaires ci-dessous :

### A l'actif :

#### Evolution en K€ des principaux postes de l'actif entre le 31/12/2024 et le 31/12/2023 :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Var%	Commentaires 31/12/2024
<b>Obligations CASA</b>	2 116 501	1 306 210	-38,3%	Baisse des encours d'EMTN en circulation adossés à des Obligations CASA
<b>Dépôts à terme CASA</b>	5 083 947	7 055 769	38,8%	Augmentation des encours d'EMTN en circulation adossés à des Dépôts à terme
<b>OPCI</b>	303 688	246 538	-18,8%	Baisse des encours d'EMTN en circulation adossés à des OPCI
<b>Prêts de trésorerie</b>	33 979	11 600	-65,9%	Baisse des placements liés aux résultats affectés et en cours de réalisation
<b>Autres créances</b>	29 578	376 906	1174,3%	Forte hausse des créances expliquée par le franco de paiement des émissions en cours de commercialisation
<b>Autres créances (Swap)</b>	97 982	313 226	219,7%	Hausse des Intérêts courus sur les montages EMTN de taux dont le paiement du coupon interviendra à échéance

- Des actifs de couverture des titres obligataires émis par AMUNDI FINANCE EMISSIONS pour 8 921 743 milliers d'euros (contre 7 602 119 milliers d'euros au 31 décembre 2023), dont :
  - Des Dépôts à Terme intérêts inclus pour 7 055 769 milliers d'euros, contre 5 083 947 milliers d'euros au 31 décembre 2023. Les nouveaux EMTN étant couverts en DAT,
  - Des obligations CASA dont la valeur nette comptable, coupons courus inclus, ressort à 1 306 210 milliers d'euros au 31 décembre 2024, contre 2 116 501 milliers d'euros au 31 décembre 2023, suivant le rythme de rachat et de remboursement à échéance des EMTN,



- Des produits à recevoir d'intérêts courus sur les swaps pour 313 226 milliers d'euros, contre 97 982 milliers d'euros au 31 décembre 2023, en lien avec les émissions de taux dont le coupon sera versé à échéance.
  - Des OPCl dont la valeur comptable s'élève à 246 538 milliers d'euros à fin 2024 contre 303 688 milliers d'euros fin 2023, suite au remboursement à échéance de plusieurs EMTN,
- Des autres créances pour 376 906 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 29 578 milliers d'euros au 31 décembre 2023. Cette hausse porte principalement sur les émissions en cours de commercialisation avec 2 EMTN pour 350 000 milliers d'euros au 31 décembre 2024.
- Par ailleurs, des créances sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement (OPCl sur les montages CA OBLIG IMMO) ont été constatées pour 22 012 milliers d'euros (contre 26 677 milliers d'euros au 31 décembre 2023).
- Enfin, 4 493 milliers d'euros d'acomptes ont été versés au titre de l'impôt sur les sociétés (contre 1 139 à fin 2023) et 401 milliers d'euros de produits à recevoir sur appel en garantie des obligations détenues (contre 1 761 milliers d'euros à fin 2023).
- Des sommes disponibles en banque pour 1 462 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 7 499 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

**Au passif :**

**Evolution en K€ des principaux postes du passif entre le 31/12/2024 et le 31/12/2023 :**

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Var%	Commentaires 31/12/2024
<b>Emprunts obligataires</b>	7 580 525	9 249 742	22,0%	Forte collecte en 2024
<b>Autres dettes (Swap)</b>	39 073	34 069	-12,8%	Baisse des charges à payer liées aux SWAP

- Des emprunts obligataires pour 9 249 742 milliers d'euros (dont intérêts courus pour 339 090 milliers d'euros) au 31 décembre 2024 contre 7 580 525 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (dont intérêts courus pour 114 259 milliers d'euros),
- Cette variation s'explique principalement par :
- + 2 223 875 milliers d'euros de nouvelles émissions,
  - + 350 000 milliers d'euros sur les émissions en cours de commercialisation,
  - - 886 772 milliers d'euros des remboursements anticipés et des arrivées à échéance.

## Rapport d'activité sur les comptes sociaux d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS au 31 décembre 2024

- Des rachats périodiques effectués par les clients sur la période.
- Des charges à payer sur les swaps de couverture des EMTN pour 34 069 milliers d'euros (39 073 milliers d'euros au 31 décembre 2023),
- Des capitaux propres qui s'établissent à 20 005 milliers euros au 31 décembre 2024 contre 33 445 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (cf tableau de variation des capitaux propres présenté ci-après),
- Des factures fournisseurs non parvenues pour 7 190 milliers d'euros (7 018 milliers d'euros au 31 décembre 2023),
- Une provision pour impôt sur les sociétés pour 686 milliers d'euros (5 990 milliers d'euros au 31 décembre 2023).
- Des dettes fournisseurs pour 38 milliers d'euros,
- Au 31 décembre 2024, Amundi Finance Emissions ne détient aucun emprunt à court terme auprès d'Amundi SA, contre un encours de 1 100 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	Affectation du résultat 2023	Mouvement de la période	31/12/2024
Capital social	2 225			2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Réserve légale	223			223
Autres réserves				
Report à nouveau	13 849	1 650		15 500
Résultat de l'exercice	17 148	-17 148	2 057	2 057
Provisions règlementées				
Distribution de dividendes		15 497		
Versement de dividendes				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>33 445</b>		<b>2 057</b>	<b>20 005</b>

Le capital social est divisé en 139 063 actions de 16 euros de valeur nominale.

## DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2024, il a été décidé de distribuer un dividende de 111,44 euros par action soit un total de 15 497 180,72 euros et d'affecter le solde du résultat distribuable de l'exercice 2023 en report à nouveau, le portant ainsi à 15 499 692,56 euros.

## Rapport d'activité sur les comptes sociaux d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS au 31 décembre 2024

Au titre de l'exercice 2024, le résultat distribuable s'élève à 17 556 985,70 euros dont le résultat de l'exercice pour 2 057 293,14 euros et le report à nouveau pour 15 499 692,56 euros.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2025, il sera proposé de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2024.

Ainsi, le report à nouveau s'élèvera après affectation à 17 556 985,70 euros.

Exercice	Dividende en €	Revenu distribué éligible à l'abattement de 40% (*) en €	Revenu distribué non éligible à l'abattement de 40% (*) en €
2023	111,44	111,44	-
2022	-	-	-
2021	-	-	-

(\*) Article 158 3-2 du CGI

## HORS BILAN

Au 31 décembre 2024, des instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un total de 8 313 927 milliers d'euros et sont composés de swaps de performance pour 3 066 381 milliers d'euros et de swaps de taux pour 5 247 547 milliers d'euros.

Le poste « Engagements des garanties reçues » correspond aux garanties accordées par Amundi Finance pour couvrir un risque de pertes sur les instruments de couverture des EMTN. Il s'élève à 1 803 493 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 7 463 019 milliers d'euros au 31 décembre 2023, soit une variation sur la période de – 5 659 526 milliers d'euros.

Cette diminution s'explique par l'actualisation du périmètre d'EMTN garantis par Amundi Finance, en plus de la garantie octroyée par Crédit Agricole SA à l'ensemble des EMTN émis par Amundi Finance Emissions.

## RISQUES

Amundi Finance Emissions est une société dont l'objet est d'emprunter et de lever des fonds, notamment via l'émission de valeurs mobilières de toute nature, et de conclure tout contrat y afférent. A cet effet Amundi Finance Emissions a mis en place un programme d'émission d'EMTN approuvé par l'AMF.

Amundi Finance Emissions est exposée à certains facteurs de risque qui peuvent avoir une incidence défavorable sur sa capacité à respecter ses engagements en vertu des titres émis dans le cadre du Programme.

### ➤ Risque de crédit et de contrepartie

Amundi Finance Emissions est exposé aux risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats en cas de défaut du Garant.

Amundi Finance Emissions utilise le produit net de l'émission des EMTN pour les besoins du financement de son activité en général et pour la couverture de ses obligations en vertu des EMTN émis. Ainsi, elle utilise tout ou partie du produit de l'émission des EMTN pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, un ou plusieurs contrats d'échange (les "Contrats de Couverture"). Au 31 décembre 2024, le montant nominal des titres en circulation s'élève à 8,561 Milliards d'euros (nominal hors émissions en cours de commercialisation). La capacité d'Amundi Finance Emissions à satisfaire ses obligations relatives aux EMTN émis dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé.

Quoique Amundi Finance Emissions soit exposée au risque de défaut de réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture, il convient cependant de noter qu'elle est seulement exposée au risque de défaut du Garant, puisqu'en cas d'occurrence d'un événement de crédit ou d'une défaillance d'une contrepartie d'un Contrat de Couverture, le Garant ferait face à tout risque de cette nature pour le compte d'Amundi Finance Emissions. La survenance d'un tel événement pourrait générer une perte en résultat pour Amundi Finance Emissions.

Au 31 décembre 2024, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie s'élevait à 8,261 milliards d'euros pour un nominal de titres de 8,561 Milliards d'euros.

➤ **Risques opérationnels**

Les risques opérationnels résultent principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes, ou des personnes en charge du traitement des opérations, ainsi que des risques associés à des événements externes. Ils pourraient avoir un impact négatif sur les résultats d'Amundi Finance Emissions.

Du fait de son activité principale, Amundi Finance Emissions est exposée aux risques de dysfonctionnements opérationnels de ses systèmes de communication et d'information. Le risque d'erreur involontaire par une personne lors de la réalisation d'une tâche ne peut également pas être totalement exclu. Amundi Finance Emissions est exposée à la cybercriminalité ciblant ses clients, ses fournisseurs ou partenaires mais également ses propres infrastructures et données informatiques. L'interconnexion entre les différentes entreprises de marché et la concentration de celles-ci augmentent le risque d'un impact sur Amundi Finance Emissions en cas d'attaques visant l'un des maillons de cette chaîne tenant notamment compte de la complexité des systèmes devant être coordonnés dans des délais contraints. Les conséquences d'un dysfonctionnement opérationnel ou d'une erreur humaine, même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité d'Amundi Finance Emissions. Depuis sa création, Amundi Finance Emissions n'a pas eu à déplorer d'incident opérationnel susceptible d'avoir un impact négatif sur ses résultats.

➤ **Risques de non-conformité et juridiques**

Les risques de non-conformité relatifs au non-respect des dispositions réglementaires et légales en France, et les risques de réputation qui pourraient survenir du fait du non-respect de ses obligations réglementaires ou légales, ou des normes déontologiques pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et les perspectives d'activité d'Amundi Finance Emissions.

Compte tenu de son activité qui consiste à emprunter et lever des fonds, Amundi Finance Emissions est exposée au risque de litiges avec les porteurs, à des procédures civiles ou pénales, ou à des mesures réglementaires. Les plaignants dans ce type d'actions peuvent demander le recouvrement de montants importants ou indéterminés ou d'autres mesures correctives qui peuvent affecter la capacité d'Amundi Finance Emissions à exercer son activité. La survenance d'un tel risque pourrait générer une perte de valeur ou une atteinte à la réputation d'Amundi Finance Emissions. Amundi Finance Emissions n'a pas été exposée à

un litige avec un porteur susceptible d'avoir un impact défavorable sur ses résultats et ses perspectives d'activité depuis sa création.

Au 31 décembre 2024, les montants des actifs pondérés par les risques opérationnels et risques connexes s'élevaient à 14,7 millions d'euros (12,8 millions d'euros au 31 décembre 2023).

## **PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

Le contrôle interne et la gestion des risques de Amundi Finance Emissions s'inscrivent dans le cadre du dispositif du groupe Amundi.

Le champ du contrôle interne ne se limite pas aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif comporte toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- Performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi répond notamment aux dispositions prévues par le Code monétaire et financier (article L. 511-41), l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle

interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le Règlement Général de l'AMF et les textes relatifs à la gouvernance d'entreprise, émis notamment par l'Autorité Bancaire Européenne et le Comité de Bâle.

Il est en outre structuré de façon cohérente avec les principes édictés par Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole, avec pour finalité d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle exercé par le Groupe actionnaire majoritaire.

Ces référentiels externes sont complétés de chartes, normes et procédures internes propres à Amundi dans les domaines de contrôle des risques, y compris informatiques et comptables, de contrôle de conformité et d'audit interne.

Ce dispositif de contrôle interne s'applique de manière homogène à l'ensemble des entités du Groupe Amundi (hors joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire) et couvre l'encadrement et la maîtrise des activités ainsi que la mesure et la surveillance des risques. Le dispositif mis en œuvre par Amundi est décliné et adapté par les différentes fonctions et filiales en fonction de leurs spécificités notamment au regard de leurs obligations réglementaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière du Conseil d'administration et de la Direction Générale sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation au regard du profil de risque du Groupe.

## **1. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne**

### **a. Principes fondamentaux**

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Une information systématique du Conseil d'administration portant sur l'encadrement des risques, le suivi des limites accordées, les activités et les résultats des contrôles mis en œuvre par les différentes composantes du dispositif de contrôle interne ainsi que les incidents significatifs ;
- Une implication directe de la Direction Générale dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- Une couverture exhaustive des activités et des risques ;

- Une définition claire des responsabilités, une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle au travers de délégations formalisées et mises à jour.

Il s'appuie schématiquement sur deux principaux piliers :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : risques financiers, risques opérationnels (traitements opérationnels, information comptable et financière, systèmes d'information), risques juridiques et risques de non-conformité ;
- Un dispositif de contrôle comprenant des contrôles permanents réalisés directement par les entités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et un contrôle périodique mis en œuvre par l'Inspection.

#### **b. Pilotage du dispositif**

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne d'Amundi Finance Emissions.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur le contrôle permanent de premier niveau, le contrôle permanent de second niveau assuré par les fonctions Risques et Conformité et pour partie par la fonction Sécurité s'agissant du système d'information et le contrôle périodique exercé par l'Inspection. Il couvre l'ensemble du Groupe en France et à l'international à l'exception des joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire.

Le Comité de Contrôle Interne, présidé par le Directeur d'Amundi en charge de la Division Stratégie, Finance et Contrôle (SFC), s'assure de la cohérence, de l'efficacité et de l'exhaustivité du dispositif de contrôle interne et coordonne les activités de Contrôle Périodique, de Contrôle Permanent, des Risques, de la Conformité et de la Sécurité. Il est composé notamment du Directeur des Risques, du Directeur de la Conformité, du Directeur de la Sécurité, du Directeur Juridique et de la Directrice de l'Audit Interne d'Amundi. Il se réunit onze fois par an.

Le Comité est chargé de :

- Faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre ;
- Procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée Amundi et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des performances, et s'assurer de l'adéquation du dispositif de contrôle interne pour correctement piloter ces risques ;



- Prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne ;
- Suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes ;
- Décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les *reportings* d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.

**c. Rôle de l'organe délibérant**

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment aux procédures de gestion des risques.

**d. Rôle de l'organe exécutif**

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

e. **Contrôle interne consolidé**

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne Amundi Finance Emissions, le groupe Amundi effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

- **Dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité**

Le dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité repose sur les éléments constitutifs suivants :

- Les catégories et indicateurs de risque de non-conformité identifiés à partir du référentiel des risques de non-conformité de Crédit Agricole ; une catégorie de risque de non-conformité regroupe plusieurs événements de risques auxquels correspondent un ou plusieurs contrôles. Chaque contrôle est décrit par une fiche de contrôle (parfois subdivisée en plusieurs sous-fiches de contrôle similaires dans leur nature, mais différentes dans leurs modalités).
- Les éléments de risques identifiés dans la cartographie des risques de non-conformité d'Amundi.
- Les contrôles permanents effectués par les collaborateurs d'Amundi et par la ligne métier Conformité, dans le cadre du programme annuel de contrôle de Conformité.
- Les formulaires de contrôles permanents, organisés par séquence numérotée pour permettre de facilement associer chaque événement de risque identifié dans la cartographie des risques avec son contrôle afférent et vice-versa.

Les résultats des contrôles permanents et le suivi des plans d'actions.

- **Dispositif de contrôle périodique**

La démarche suivie par l'Audit Interne d'Amundi a fait l'objet d'un processus d'assurance et d'amélioration continue de la qualité.

- **Contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information**

En matière de cyber sécurité, des tests d'intrusion ont été réalisés, tout au long de l'année, par une société externe spécialisée, tant en interne qu'en externe. Ces tests font systématiquement l'objet d'un bilan et des mesures sont prises lorsque des incidents sont identifiés.

- **Plan de continuité d'activité (PCA)**

Au cours de l'année 2024, des tests du dispositif PCA d'Amundi ont été menés :

- Le Plan de Secours Informatique (PSI) a été testé du 12 au 20 octobre 2024 en simulant la perte d'un datacenter.
- Le Plan de Repli Utilisateurs (PRU) a été testé le 28 août 2024 pour les Salles de Repli Immédiat, les 14 juin et 15 novembre 2024 pour les tests de tenue de charge des connexions à distance.

**2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise**

**a. Typologie des risques**

Amundi Finance Emissions est exposée aux risques décrits au chapitre « Risques » ci-dessus : risque de crédit et de contrepartie, risque lié à la réglementation, risques opérationnels, risques de non-conformité et juridiques.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, Amundi Finance Emissions est tenue de reporter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Cependant, Amundi Finance Emissions ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

**b. Dispositif de contrôle des risques**

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité d' Amundi Finance Emissions repose sur :

- La définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossement des opérations et définit les produits autorisés ; la stratégie risque précise également les limites applicables aux expositions résiduelles qui peuvent être portées par Amundi Finance Emissions ;
- Une validation de ce dispositif en Comité Risques du groupe Amundi ;
- Une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion et des limites applicables aux expositions résiduelles conservées par Amundi Finance Emissions.

**c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité**

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue trimestrielle lors du comité Conformité. Lors de ce Comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

**d. Dispositif de Sécurité Financière**

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction du profil de risque de la relation d'affaire.

Le placement des notes émises par Amundi Finance Emissions est effectué par Amundi Finance qui en assure la commercialisation uniquement au profit de distributeurs et clients

directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Compliance dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

e. **Dispositif spécifique de contrôle interne de l'information comptable et financière ; Rôle et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière**

Amundi Finance Emissions publie des comptes individuels, qui sont consolidés dans les comptes du groupe Amundi et de ses actionnaires.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers de Amundi Finance Emissions.

La Direction Financière met en œuvre les systèmes d'information comptable et financière lui permettant d'élaborer les données de Amundi Finance Emissions dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière d'Amundi assure la responsabilité de l'élaboration de l'information comptable et financière. En particulier, la Direction Financière :

- Etablit les états financiers consolidés selon les normes comptables internationales (IFRS) et conformément aux règles et principes comptables communiqués et définis par le groupe Crédit Agricole ;
- Etablit les états financiers sociaux de chacune de ses entités conformément aux normes comptables locales en vigueur ;
- Elabore les différents *reportings* réglementaires, prudentiels et fiscaux ;
- Produit les différentes informations de gestion nécessaires au pilotage de l'activité ;
- Assure la communication financière d'Amundi auprès des investisseurs.

**f. Contrôle permanent de l'information comptable et financière**

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière au sein de la Direction Financière s'appuie sur les contrôles exercés d'une part par les équipes de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de la trésorerie, et d'autre part par une cellule de contrôle comptable dédiée, rattachée directement au Directeur Financier. Ce dispositif est complété par un contrôle permanent comptable assuré par une équipe indépendante, rattachée à la Direction des Risques.

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- Conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires, et des normes du groupe Crédit Agricole ;
- Fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière d'Amundi et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation ;
- Sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement d'Amundi sur l'information publiée ;
- Prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels. En particulier, les risques suivis par la Direction des Risques, et en particulier ceux liés aux engagements hors bilan, font l'objet d'un rapprochement avec la comptabilité afin de s'assurer de l'exhaustivité de l'information et de la bonne évaluation dans les états financiers.

Le responsable du contrôle permanent comptable d'Amundi s'assure de la mise en œuvre des éventuelles actions correctives, pour renforcer le dispositif de contrôle permanent comptable.

**g. Relations avec les commissaires aux comptes**

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, le commissaire aux comptes met en œuvre les diligences qu'il juge appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels de la société Amundi Finance Emissions ;
- Examen limité des comptes de la société Amundi Finance Emissions.

Dans le cadre de sa mission légale, le commissaire aux comptes présente les conclusions de ses travaux au Conseil d'administration de Amundi Finance Emissions.

#### **h. Contrôle périodique (Audit interne)**

L'Audit interne du groupe Amundi assure le contrôle périodique de Amundi Finance Emissions, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement

Le plan d'audit est établi sur la base du programme pluriannuel d'audit découlant de la cartographie des risques du Groupe Amundi.

L'objectif du programme pluriannuel est de couvrir le périmètre d'audit (calé sur le périmètre des entités surveillées) sur une période de 5 ans au maximum et la fréquence moyenne retenue est de l'ordre de 3 ans.

#### **i. Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité**

Le plan de continuité d'activité (PCA) de Amundi Finance Emissions est intégré dans celui d'Amundi.

Le plan de continuité d'activité (PCA) décrit les solutions de secours et leurs modalités de mise en œuvre en fonction du scénario de crise opérationnelle concerné et est validé en comité de niveau direction : le Comité de Sécurité d'Amundi.

Ce dispositif opérationnel comporte cinq éléments clés :

- Un dispositif de gestion de crise qui s'appuie sur une organisation et des moyens disponibles 24 h/24 et 7 j/7 afin notamment d'alerter, analyser ou suivre la situation mais également de décider ou de communiquer ;
- Un plan de repli utilisateurs (PRU) activable en 4 h qui repose sur une plateforme de travail à distance permettant 20 000 connexions simultanées ; s'agissant de la négociation, un dispositif permet de reprendre l'activité sous 20 minutes en cas d'indisponibilité des locaux dédiés dans le cadre d'un plan de repli immédiat ;
- Un plan de secours informatique (PSI) activable en 4 h qui s'appuie sur 2 data centers gérés en actif/actif avec une redondance des plateformes ;
- Un contrôle du plan de continuité des prestataires ;
- Un dispositif de pilotage du plan de continuité d'activité (PCA) reposant sur une organisation transverse. Amundi réalise des analyses d'impact sur les activités

(BIA) pour chacun de ses métiers, définissant pour chaque processus un niveau de criticité et des besoins nécessaires afin de maintenir l'activité considérée.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement mis à jour et testé annuellement.

Les scénarii de sinistre potentiel couverts sont :

- Indisponibilité d'environnement de travail local causée par l'inaccessibilité du site ou par la défaillance des installations techniques (panne électricité, perte d'accès des moyens télécom...). Ce scénario intègre l'indisponibilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles lorsque ceux-ci sont regroupés ;
- Indisponibilité du personnel causée par une grève de transports publics, une épidémie, une crue, etc. Les solutions permettant de couvrir ce scénario doivent permettre à Amundi de maintenir la continuité de ses activités dès lors que 30 % de ses effectifs sont disponibles ;
- Indisponibilité physique des systèmes d'information causée par la destruction physique de matériels du Datacenter ou des moyens d'accès réseau au Datacenter ;
- Indisponibilité logique des systèmes d'information Datacenter causée par malveillance, erreur ou accident (attaque virale, intrusion, destruction accidentelle d'une baie de données ou un « bug » informatique altérant des bases de données) ;
- Indisponibilité massive des postes de travail causée, par exemple, par une attaque virale massive qui toucherait les postes de travail.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement entretenu et testé annuellement.

\* \* \*

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de Amundi Finance Emissions et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de *reportings* réguliers d'activité, des risques et de contrôle.



## INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

L'article L 441-14 du Code du Commerce stipule que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent publier dans leur rapport de gestion des informations sur les délais de paiement à l'égard de leurs clients et de leurs fournisseurs suivant les modalités de l'article D.441-4 du Code de Commerce.

Le périmètre d'application retenu par Amundi Finance Emissions pour ces dispositions ne concerne que les opérations extra-bancaires et n'inclut donc pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

(en milliers d'euros)	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	0						0					
Montant total des factures concernées TTC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>(B) Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclus	0						0					
Montant des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisées</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	> 30 jours						>30 jours					

## EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA SITUATION DU 31 DÉCEMBRE 2024

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la situation du 31 décembre 2024.

## **PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

Malgré un contexte de taux décroissant, l'activité d'émission d'EMTN devrait rester soutenue en 2025.

Certains facteurs de risques peuvent affecter la capacité d'Amundi Finance Emissions à honorer ses obligations relatives aux titres émis dans le cadre de son programme. Ces facteurs sont décrits dans le prospectus de base des titres visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ils concernent principalement les risques de crédit et de contrepartie, Amundi Finance Emissions utilisant tout ou partie du produit des émissions de titres pour acquérir les actifs de couverture.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Amundi Finance Emissions ne détient pas de titre de filiales et participations.

## **CONTROLE DE LA SOCIETE**

Amundi Finance Emissions est détenu à 99,99% par Amundi Finance entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi.

Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du Groupe Crédit Agricole.

Amundi Finance entre ainsi dans le périmètre de contrôle indirect de Crédit Agricole S.A.

## **CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES**

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes n'a été appliqué par rapport à l'exercice précédent.

## CSRD : Informations en matière de durabilité des grandes entreprises

Au 31 décembre 2024, Amundi Finance Emissions, dont les informations en matière de durabilité sont consolidées dans l'état de durabilité d'Amundi SA, est exemptée de l'obligation de publier un état de durabilité.

Amundi, société consolidante qui la contrôle, a son siège social situé au 91, Boulevard Pasteur, 75015 PARIS. Le lien du site internet sur lequel est mis à disposition le rapport de gestion d'Amundi et son rapport de certification est : <http://legroupe.amundi.com>

### PRINCIPE DE COUVERTURE DES EMISSIONS

La composante optionnelle du coupon sur les émissions fait l'objet systématiquement d'une couverture soit par un actif de même nature, soit par un dérivé répliquant cette rémunération. Les instruments financiers à terme de taux ou de performance sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN. Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

En conséquence les instruments financiers à terme contractés par Amundi Finance Emissions sont comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées (règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux)).

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

## RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

5 DERNIERS EXERCICE EN EURO		31/12/2024				
Date d'arrêté	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12	
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>						
Capital social	2 225 008,00	2 225 008,00	2 225 008,00	2 225 008,00	2 225 008,00	
Nombre d'actions						
- ordinaires	139 063,00	139 063,00	139 063,00	139 063,00	139 063,00	
- à dividende prioritaire						
Nombre maximum d'actions à créer						
- par conversion d'obligations						
- par droit de souscription						
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>						
Chiffre d'affaires hors taxes						
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	2 743 612,45	23 137 875,11	4 231 451,91	2 877 796,29	2 883 675,41	
Impôts sur les bénéfices	686 319,31	5 990 206,00	1 066 542,69	3 701 828,00	8 672,00	
Participation des salariés						
Dot. Amortissements et provisions						
Résultat net	2 057 293,14	17 147 669,11	3 164 909,22	-824 031,71	2 875 003,41	
Résultat distribué						
<b>RESULTAT PAR ACTION EN EUROS</b>						
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	14,79	123,31	22,76	-5,93	20,67	
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	14,79	123,31	22,76	-5,93	20,67	
Dividende attribué						
<b>PERSONNEL</b>						
Effectif moyen des salariés						
Masse salariale						
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)						

## **Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (Article L. 22-10-10 du Code de Commerce)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, et en complément du rapport de gestion, nous vous soumettons le présent rapport sur le Gouvernement d'entreprise établi notamment à partir des éléments relatifs à la présentation de la gouvernance et des travaux du Conseil d'Administration menés en 2024.

Ce rapport a vocation à présenter les traits saillants de la gouvernance d'entreprise de la Société, qui s'articule autour du Conseil d'Administration de la société.

Seront également présentées les informations individuelles des membres du Conseil d'Administration, comprenant notamment la liste de l'ensemble de leurs mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice.

### **Rôle du Conseil d'Administration**

Le rôle du Conseil est celui d'un Conseil d'Administration de Société anonyme de droit français : conformément à l'article L 225-35 du Code de commerce, il « *détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. [...] Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.* »

Ainsi, au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration est composé de 4 administrateurs dont la composition à la clôture de l'exercice figure ci-après :

### **Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice**

#### **Président du Conseil d'Administration**

Depuis le 27 juin 2013, Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS préside le Conseil d'Administration de la Société.

Dans le cadre de ses missions légales, le Président du Conseil d'Administration :

- organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée Générale ;
- veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- arrête les ordres du jour du Conseil et veille à ce que l'information fournie aux administrateurs leur permette de se prononcer de manière éclairée ;
- encourage et promeut le dialogue au sein du Conseil ;
- veille à la clarté des décisions prises par le Conseil.

#### **Directeur Général et Administrateur**

En application de l'article 14 des Statuts, la Société est dirigée par un Directeur Général dont les fonctions sont dissociées de la présidence du Conseil.

Le Directeur Général, Madame Sylvie DEHOVE est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

## Administrateurs

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre et à la pluralité des compétences qui le composent au regard des enjeux de la société. Il est attentif à la diversité d'expériences de ses membres et à la représentativité équilibrée des genres, tout en s'assurant de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise.

Chaque administrateur dont la durée des fonctions est de trois années (article 11 des statuts), est doté de compétences qui lui sont propres au sein du Conseil d'Administration pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions. Ainsi, chaque administrateur sélectionné contribue individuellement à construire une compétence collégiale diversifiée et équilibrée du Conseil.

## Contrôle de la Société

### Commissaires aux comptes

Conformément à l'article 16 des Statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires désigne, pour la durée, dans les conditions, et avec la mission, fixées par la loi, un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants.

## Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

### Président du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 <sup>er</sup> mandat dans la société	Fin du mandat en cours
<b>Jean-Philippe BIANQUIS</b> Président du Conseil d'Administration	62	Française	Masculin	2	2013	2024

### Directeur Général et Administrateur

Madame Sylvie DEHOVE

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 <sup>er</sup> mandat dans la société	Fin du mandat en cours
<b>Madame Sylvie DEHOVE</b> Directeur Général et Administrateur	51	Française	Féminin	4	2024	2024

### Administrateurs

Monsieur Frédéric FOUQUET  
Monsieur Aurelien HARFF

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début 1 <sup>er</sup> mandat dans la société	Fin du mandat en cours
<b>Frédéric FOUQUET</b> Administrateur	53	Française	Masculin	2	2013	2024
<b>Aurelien HARFF</b> Administrateur	40	Française	Masculin	1	2024	2024

### Commissaire aux Comptes

Cabinet FORVIS MAZARS représenté par Monsieur Jean LATORZEFF

Commissaire aux comptes	Représentant	Début du 1 <sup>er</sup> mandat dans la société	Fin du mandat en cours
FORVIS MAZARS	Monsieur Jean LATORZEFF	2022	2027

## **Activités du Conseil d'Administration au cours de l'année 2024**

### **Au cours de l'exercice :**

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

En 2024, votre Conseil d'Administration s'est réuni deux fois à son siège social au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris et il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

- 1) Conseil d'Administration d'arrêté des comptes au 31 décembre 2023 du 15 mars 2024
- 2) Conseil d'Administration, comptes semestriels au 30 juin 2024 du 26 juillet 2024

#### **1) Conseil d'Administration du 15 mars 2024**

- Démission du Directeur Général et Administrateur : Monsieur Issiaka BÉRÉTÉ
- Démission d'une Administratrice : Madame Nadine FEDON
- Nomination d'une Directrice Générale : Madame Sylvie DEHOVE
- Cooptation de deux Administrateurs : Madame Sylvie DEHOVE et Monsieur Aurelien HARFF
- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 et arrêté des comptes de l'exercice.
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

#### **2) Conseil d'Administration du 26 juillet 2024**

- Rapport d'activité, examen et arrêté des Comptes Semestriels de la Société au 30 juin 2023
- La réglementation DORA (Digital Operational Resilience Act) sur la résilience opérationnelle numérique

### **Depuis la clôture de l'exercice :**

#### **Conseil d'Administration du 14 mars 2025**

- Arrivée à échéance du mandat de 4 Administrateurs :
  - Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS,
  - Madame Sylvie DEHOVE,
  - Monsieur Aurelien HARFF,
  - Monsieur Frédéric FOUQUET.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats des Administrateurs cités ci-dessus.
- Renouvellement de Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS comme Président du Conseil d'Administration.
- Confirmation de Madame Sylvie DEHOVE dans ses fonctions de Directeur Général pour une durée illimitée.
- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 et arrêté des comptes de l'exercice.
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Proposition d'évolution statutaire
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.



## **Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration**

La politique de diversité applicable à l'organe de direction, y compris dans ses fonctions de surveillance de la société, s'appuie sur celle établie par le Conseil d'Administration de sa maison mère Amundi.

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre et à la pluralité des compétences qui le composent au regard des enjeux d'Amundi. Il est attentif à la diversité d'expériences de ses membres et à la représentativité équilibrée des genres, tout en s'assurant de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise.

## **Comités**

Le Conseil d'Administration de la société AMUNDI FINANCE EMISSIONS n'a pas mis en place de Comités.

Néanmoins, conformément à l'Article 13 des statuts de la société, « le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen.

Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité ».

Le Conseil d'Administration a fait le choix de déléguer au Comité des risques factuels du Conseil d'Administration d'Amundi les missions nécessaires à la surveillance des risques propres au métier de la société.

Dans ce cadre, les risques inhérents à la société AMUNDI FINANCE EMISSIONS sont présentés à la section « Risques » du rapport de gestion.

## **Limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général**

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitations par le Conseil d'Administration.

## **Modalités d'exercice de la Direction Générale**

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

## **Code de gouvernement d'entreprise**

A titre d'information, compte tenu de son activité spécifique AMUNDI FINANCE EMISSIONS ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

## **Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital**

Néant.

## Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent à l'article 17 des statuts de la Société.

## Conventions règlementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

## Rémunération des mandataires sociaux

Cette rubrique ne s'applique pas à la société AMUNDI FINANCE EMISSIONS.

## Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

### Jean-Philippe BIANQUIS

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
LCL EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

### Sylvie DEHOVE

Société	Fonction	Représenté
DNA	Administrateur	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	
LCL EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI FINANCE	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

### Aurélien HARFF

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

### Frédéric FOUQUET

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

**Nadine FEDON**

Société	Fonction	Représenté
CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH	Directeur Général et Administrateur	
CA PUBLIC SECTOR SCF	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS (*)	Administrateur	
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT - CRH	Administrateur	CREDIT AGRICOLE SA
EUROPEAN DATA WAREHOUSE	Administrateur et Membre du Conseil de Surveillance	CREDIT AGRICOLE SA

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

**Issiaka BERETE**

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS (*)	Directeur Général et Administrateur	
LCL EMISSIONS (*)	Directeur Général et Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

---

# 02

## Rapports du Commissaire aux Comptes

- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

## **Amundi Finance Emissions**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Amundi Finance Emissions,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Amundi Finance Emissions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

### **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

## Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

## Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Amundi Finance Emissions par l'assemblée générale du 17 mai 2022.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la troisième année de sa mission sans interruption.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des



événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## **Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce**

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Le Commissaire aux comptes

Paris-La Défense, le 19 mars 2025

Forvis Mazars

Jean Latorzeff  
Associé

Jean-Baptiste Meugniot  
Associé

# **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

**91-93 Boulevard Pasteur  
75015 PARIS**

**Etats financiers au 31 décembre 2024  
en milliers d'euros**

**BILAN ACTIF (en milliers d'euros)**

Rubriques	Montant brut 31/12/2024	Amort. Prov. 31/12/2024	Net. 31/12/2024	Net. 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
<b>TOTAL I</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets,droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances,acomptes immob. Incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniq., matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	11 601		11 601	33 979
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	11 601		11 601	33 979
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL II</b>	<b>11 601</b>		<b>11 601</b>	<b>33 979</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances,acomptes versés/commandes				
<b>CREANCES</b>	690 150		690 150	127 560
Créances clients & cptes rattachés				
Autres créances	690 150		690 150	127 560
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>	8 610 380	401	8 609 979	7 511 635
Valeurs mobilières de placement ==> dont actions propres :	1 553 149	401	1 552 748	2 420 190
Disponibilités	7 057 231		7 057 231	5 091 446
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL III</b>	<b>9 300 530</b>	<b>401</b>	<b>9 300 129</b>	<b>7 639 196</b>
Frais émission d'emprunts à étaler IV				
Primes remboursement des obligations V				
Ecart de conversion actif VI				
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>9 312 131</b>	<b>401</b>	<b>9 311 730</b>	<b>7 673 175</b>

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)

Rubriques		31/12/2024	31/12/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel	Dont versé :	2 225	2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation (2) ==> dont écart d'équivalence :	EK	0	
Réserve légale		223	223
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	Dont rés. prov. Cours	0	
Autres réserves ==> dont achat d'œuvres orig. :	EJ	0	
Report à nouveau		15 500	13 849
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			17 148
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION		2 057	
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL I</b>		<b>20 005</b>	<b>33 445</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL II</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL III</b>			
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires convertibles		9 291 725	
Autres emprunts obligataires		9 249 742	7 580 525
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			1 100
Emprunts, dettes fin. divers ==> dont emp. Participatifs :	EI	0	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 228	7 018
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		34 755	51 086
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance (4)			
<b>TOTAL IV</b>		<b>9 291 725</b>	<b>7 639 730</b>
Ecarts de conversion passif	V		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>		<b>9 311 730</b>	<b>7 673 175</b>

	31/12/2024	31/12/2023
Resultat de l'exercice en centimes d'euros	2 057 293,14	17 147 669,11
Total du bilan en centimes d'euros	9 311 729 881,11	7 673 174 863,56

HORS BILAN (en milliers d'euros)

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Swaps actions données	3 066 381	2 721 674
Swaps actions reçus		
<b>TOTAL DES SWAPS ACTIONS</b>	<b>3 066 381</b>	<b>2 721 674</b>
Swaps de taux données	5 096 965	4 087 686
Swaps de taux reçus	150 582	332 249
<b>TOTAL DES SWAPS TAUX</b>	<b>5 247 547</b>	<b>4 419 935</b>
Avals cautions et garanties données		
Avals cautions et garanties reçus		
<b>TOTAL DES AVALS ET CAUTIONS ET GARANTIES</b>		
Garanties données d'Etablissements de Credit		
Garanties reçues d'Etablissements de Credit	1 803 493	7 463 019
<b>TOTAL DES GARANTIES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>1 803 493</b>	<b>7 463 019</b>
Engagement de financement données		
Engagement de financement reçus		
<b>TOTAL DES ENGAGEMENT DE FINANCEMENT</b>		

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises					
Production - biens					
vendue - services					
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					
Autres produits					
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)</b>					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes			28 666	25 510	20 144
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales (10)					
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>					
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements					
- dotations aux provisions					
Sur actif circulant : dotations aux provisions					
Pour risques et charges : dotations aux provisions					
Autres charges					
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)</b>			28 666	25 510	20 144
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			-28 665	-25 509	-20 144
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>					
Bénéfice attribué ou perte transférée	III				
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>					
Produits financiers de participations (5)					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			782 574	518 762	81 347
Autres intérêts et produits assimilés			1 359	1 780	
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			733	6 936	6 022
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>			784 667	527 478	87 368
Dotations financières aux amortissements et provisions				321	3 218
Intérêts et charges assimilées			751 055	478 421	59 658
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 203	89	117
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>			753 258	478 831	62 993
<b>2. RESULTAT FINANCIER</b>			31 409	48 647	24 375
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		I - II + III - IV + V - VI	2 744	23 138	4 231
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)</b>		VII			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)</b>		VIII			
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		VII - VIII			
Participation des salariés aux résultats de l'entrepri		IX			
Impôts sur les bénéfices		X	686	5 990	1 067
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>			784 667	527 478	87 368
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>			782 610	510 331	84 204
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>			2 057	17 148	3 165

# A N N E X E S

## 1. FAITS CARACTERISTIQUES

### Evènements significatifs relatifs à l'exercice 2024

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs en 2024, néanmoins, l'activité d'émissions de titres obligataires s'est accrue avec 2 223 875 milliers d'euros de nominal émis commercialisés en 2024 (contre 4 810 145 milliers d'euros en 2023.), ainsi que 350 000 milliers d'euros d'émissions au passif en cours de commercialisation.

### La variation des capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 20 004 688,15 euros au 31 décembre 2024 contre 33 444 575,73 euros au 31 décembre 2023.

L'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2024 a décidé de distribuer un dividende de 111,44 euros par action soit un total de 15 497 180,72 euros et d'affecter le solde du résultat distribuable de l'exercice 2023 en report à nouveau, le portant ainsi à 15 499 692,56 euros.

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2024 ressort bénéficiaire de 2 057 293,13 euros.

## 2. EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la situation du 31 décembre 2024.

## 3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

### Présentation des comptes

Les informations relatives à l'exercice 2024 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en milliers d'euros.

### Principes généraux

La présentation des états financiers d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-03 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables relatif au Plan Comptable Général, ainsi qu'aux règles définies par Crédit Agricole SA agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

### Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes n'a été appliqué par rapport à l'exercice précédent.

### Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

### Titres de participation et de filiales

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique.

Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti.

A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les Assemblées Générales Ordinaires.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et ventilées en fonction de leur nature.

Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de dépréciation enregistrée en déduction de cet encours pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances et les dettes sont évaluées selon la méthode dite du prorata temporis et comptabilisées en contrepartie du compte de résultat.

### Valeurs mobilières de placement

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

### Les dépôts à terme auprès d'entités du Groupe Crédit Agricole :

Les dépôts à terme s'enregistrent au bilan pour leur valeur nominale et les créances rattachées sont évaluées selon la méthode dite prorata temporis.

Ils figurent au bilan, intérêts courus inclus, dans le poste disponibilités et composent, en plus des valeurs mobilières de placement, les actifs de couverture des EMTN émis.

Les dépôts à terme s'élèvent à 7 056 millions d'euros au 31 décembre 2024 et figurent dans le poste disponibilités du bilan d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS.



### Instruments Financiers à terme

Les IFT (Instruments Financiers à Terme de taux ou de performance) sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN.

Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

Les principes comptables applicables aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture ont été modifiés par le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux) et par sa note de présentation. Ces nouveaux principes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et ce de manière rétrospective.

Dans la mesure où les instruments financiers à terme contractés par AMUNDI FINANCE EMISSIONS sont déjà comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées, l'application de l'ANC 2015-05 n'a pas d'impact sur les comptes AMUNDI FINANCE EMISSIONS.

### Charges et Produits

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

### Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices.

### Intégration fiscale

AMUNDI FINANCE EMISSIONS est depuis le 1er janvier 2011 dans le groupe d'intégration fiscale d'AMUNDI.

AMUNDI FINANCE EMISSIONS a donc signé avec AMUNDI une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, AMUNDI FINANCE EMISSIONS constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

### Régime des sociétés mères

AMUNDI FINANCE EMISSIONS fait partie de l'ensemble consolidé du groupe AMUNDI.

### Composition du capital social

Le capital de AMUNDI FINANCE EMISSIONS est composé exclusivement de 139 063 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

## Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

## **4. NOTES SUR LE BILAN**

### Immobilisations

(Tableau 1 - Immobilisations)

Un prêt à terme de 11 600 milliers d'euros, à échéance janvier 2025, a été octroyé à la centrale de trésorerie du groupe Amundi.

Au 31 décembre 2024 les intérêts courus non échus sur ce prêt sont de 1 millier d'euros.

### Amortissements

Il n'y a pas d'amortissement au 31 décembre 2024.

### Provisions

(Tableau 2 – Provisions)

Une provision pour dépréciation sur valeurs mobilières de placement de 401 milliers d'euros est constatée au 31 décembre 2024.

### Disponibilités

Les disponibilités d'AMUNDI FINANCES EMISSIONS s'élèvent à 7 057 231 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et sont composées de Dépôts à Terme pour 7 055 769 milliers d'euros et de comptes ordinaires débiteurs pour 1 462 milliers d'euros.

### Emprunts et dettes financières (Tableau 3 – Etats des échéances des créances et dettes).

Au 31 décembre 2024, le montant des emprunts obligataires s'élève à 9 249 742 milliers d'euros, intérêts courus inclus.

L'échéance des titres obligataires est comprise entre 2025 et 2033 et les charges d'intérêts courus sur ces emprunts obligataires s'élèvent à 339 090 milliers d'euros.

Les coupons reçus sur les OPCV étalés sur la durée de vie des émissions sont de 25 510 milliers d'euros.

### Charges à payer

(Tableau 4 – Détail des charges à payer et autres passifs)

Le poste charges à payer est composé de factures non parvenues pour 7 190 milliers d'euros, de charges à payer concernant les engagements sur les swaps pour 34 069 milliers d'euros et de la dette d'impôt sur les sociétés due à AMUNDI SA, tête du groupe d'intégration fiscale, dans le cadre de la convention d'intégration fiscale pour 686 milliers d'euros.

### Produits à recevoir

(Tableau 5 – Détail des produits à recevoir et autres actifs)

La rubrique est composée de créances liées au financement différé des émissions en cours de commercialisation pour 350 000 milliers d'euros, de créances sur cessions de valeurs mobilières de placement pour 22 012 milliers d'euros, des intérêts courus à

recevoir sur les swaps inscrits en hors bilan pour un montant de 313 226 milliers d'euros et des produits à recevoir sur appel en garantie des obligations détenues pour 401 milliers d'euros.

Le poste des autres actifs correspond au total des acomptes versés à AMUNDI SA, tête du groupe d'intégration fiscale, dans le cadre de la convention d'intégration fiscale pour 4 493 milliers d'euros.

#### Avals, cautions et garanties

Les engagements de garanties reçues d'AMUNDI FINANCE (le garant) sont les sommes dues par l'émetteur AMUNDI FINANCE EMISSIONS, en principal et intérêts en vertu de toutes souches de titres, en cas de déficit des flux financiers des instruments de couverture ou du produit issu de leur réalisation.

Les nominaux de ces éléments sont comptabilisés en hors bilan et sont détaillés dans l'annexe.

Capitaux propres (Tableau 6 – Variations des capitaux propres)

Tableau de financement (Tableau 7 – Tableau de financement)

Tableau détaillé des sociétés mères consolidant les comptes de la société  
(Tableau 8 – Identité des sociétés mères)

L'identité des sociétés mères est présentée en annexes.

Tableau des opérations effectuées avec les entreprises liées  
(Tableau 9– Opérations effectuées avec les entreprises liées)

#### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont les instruments de couvertures des émissions de titres obligataires.

Elles sont composées d'investissements dans deux OPCI (Immanens et Immo Emission) pour 246 538 milliers d'euros et de placement en obligations (Crédit Agricole) pour 1 300 357 milliers d'euros.

#### Honoraires CAC

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale au niveau d'AMUNDI.

En conséquence, l'information relative aux honoraires de commissaire aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe AMUNDI.

## **5. AUTRES INFORMATIONS**

#### Engagements hors bilan

Les montants en hors bilan se décomposent en :

- Engagement de garantie reçue pour un montant de 1 803 493 milliers d'euros qui correspond à la garantie consentie par Amundi Finance sur les actifs de couverture,
- Swaps de taux (échange de taux variable contre taux fixe) pour un notionnel de 5 247 547 milliers euros,
- Swaps de performance de l'activité index de performance pour un notionnel de 3 066 381 milliers d'euros.

Tableau 1 - IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros)

31/12/2024

CADREA - IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations par réévaluation au cours de l'exercice	Augmentations acquisitions, créations apports, virements
Frais établissement et de développpt	TOTAL I			
Autres postes immobilis. incorporelles	TOTAL II			
Terrains				
Constructions				
Install. techn., mat., outillage indust.				
Autres immob. corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL III				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		33 979		1 353 491
TOTAL IV		33 979		1 353 491
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		33 979		1 353 491

CADRE B - IMMOBILISATIONS		Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cession, mise HS, mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immo. fin d'exercice
Frais établissement et de développpt	TOTAL I				
Autres postes immo. incorporelles	TOTAL II				
Terrains					
Constructions					
Install. techn., matériel, outillage indust.					
Autres immob. corporelles					
Immobilis. corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL III					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilis. financières			1 375 870	11 601	
TOTAL IV			1 375 870	11 601	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			1 375 870	11 601	

Ces immobilisations financières sont représentées par un prêt au jour le jour souscrit sur la période auprès de la centrale de trésorerie d'AMUNDI.

Tableau 2 - PROVISIONS (en milliers d'euros)

31/12/2024

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS / DOTATIONS	DIMINUTIONS / REPRISES	Montant à la fin de l'exercice
Autres prov. pour dépréciation	1 761		1 359	401
Dont dotations et reprises	1 761		1 359	401
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Tableau 3 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (en milliers d'euros)

31/12/2024

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)		11 601	11 601	
Groupe et associés				
Débiteurs divers (dont pension titres)		690 150	690 150	
Charges constatées d'avance				
	TOTAUX	701 751	701 751	
(1) Montant :	- prêts accordés en cours d'exercice	1 269 800		
	- remboursements obtenus en cours d'exercice	1 258 200		

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires (1)		9 249 742	849 829	2 897 435	5 502 477
Fournisseurs, comptes rattachés		7 228	7 228		
Autres dettes (pension titres)		34 755	34 755		
	TOTAUX	9 291 725	891 813	2 897 435	5 502 477
(1) Emprunts souscrits ds exerc.		2 573 875			
Emprunts remboursés ds exerc.		1 129 489			

Tableau 4 - DETAIL DES CHARGES A PAYER ET AUTRES PASSIFS (en milliers d'euros) 31/12/2024

Charges à payer		Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
40100000	Fournisseurs	38	
40800000	Fourn. - fact. non parvenues	98	77
40800009	Fourn. - fact. non parvenues GL	7 092	6 941
46750100	MX_Créditeurs divers		6 023
46869999	charges à payer - swap	34 069	39 073
Situation à la clôture de l'exercice		41 298	52 115

Autres Passifs		Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
45100500	Groupe - Dette IS Exercice	686	5 990
Situation à la clôture de l'exercice		686	5 990

Tableau 5 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET AUTRES ACTIFS (en milliers d'euros) 31/12/2024

Produits à recevoir		Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
46510000	Créances sur Cessions VMP	22 012	26 677
46710100	MX_Débiteurs divers	350 000	2
46870900	Pdt à recevoir_appel en garantie	401	1 761
46879999	Produits a recevoir / Swap	313 226	97 982
40980009	FOURNISSEUR-AVOIR A RECEVOIR GL	17	
Situation à la clôture de l'exercice		685 657	126 421

Autres Actifs		Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
45100100	Groupe - Cpts courants acomptes IS	4 493	1 139
Situation à la clôture de l'exercice		4 493	1 139

Tableau 6 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

31/12/2024

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	Affectation du résultat 2023	Mouvement de la période	31/12/2024
Capital social	2 225			2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Réserve légale	223			223
Réserves statutaires et contractuelles				
Autres réserves				
Report à nouveau	13 849	1 650		15 500
Résultat de l'exercice	17 148	-17 148	2 057	2 057
Provisions règlementées				
Distribution de dividendes		15 497		
Versement de dividendes				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>33 445</b>		<b>2 057</b>	<b>20 005</b>

Tableau 7 - TABLEAU DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)

31/12/2024

Emplois	31/12/2024	31/12/2023	Ressources	31/12/2024	31/12/2023
Distributions mises en paiement en cours d'exercice	15 497		Capacité d'autofinancement de l'exercice	698	15 689
Acquisitions élmts actif immob. - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières		19 548	Cessions élmts actif immobilisé - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières	22 378	
Charges à répartir sur plusieurs exercices Réduction capitaux propres			Augmentation capitaux propres - Capital ou apports - Autres capitaux propres		
Rembourst dettes financières			Augmentation dettes financières	1 668 116	3 706 416
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>15 497</b>	<b>19 548</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>1 691 192</b>	<b>3 722 105</b>
<b>RESSOURCE NETTE</b>	<b>1 675 695</b>	<b>3 702 557</b>	<b>EMPLOI NET</b>		

Variation du fonds de roulement net global	Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)	Solde N-1
<i>VARIATIONS EXPLOITATION</i>				
Variations des actifs d'exploitation - Stocks et en-cours - Avances et acomptes versés sur commandes - Créances clients, comptes rattachés et autres créances				
Variations des dettes d'exploitation - Avances et acomptes reçus sur commandes en cours - Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes		210	210	1 582
<b>TOTAUX EXPLOITATION</b>		<b>210</b>	<b>210</b>	<b>1 582</b>

<b>A VARIATION NETTE EXPLOITATION</b>			<b>210</b>	<b>1 582</b>
<i>VARIATIONS HORS EXPLOITATION</i>				
Variations des autres débiteurs	562 589		-562 589	-116 174
Variations des autres créditeurs	16 331		-16 331	43 161
<b>TOTAUX HORS EXPLOITATION</b>	<b>578 920</b>		<b>-578 920</b>	<b>-73 013</b>
<b>B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION</b>			<b>-578 920</b>	<b>-73 013</b>

<b>TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT</b>			<b>-578 710</b>	<b>-71 431</b>
<i>VARIATIONS TRESORERIE</i>				
Variations des disponibilités Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque	1 096 984		-1 096 984	-3 631 126
<b>TOTAUX TRESORERIE</b>	<b>1 096 984</b>		<b>-1 096 984</b>	<b>-3 631 126</b>
<b>C VARIATION NETTE TRESORERIE</b>			<b>-1 096 984</b>	<b>-3 631 126</b>
<b>VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE</b>			<b>-1 675 695</b>	<b>-3 702 557</b>



Dénomination sociale - N° Siren - Siège social			Forme	Montant du Capital	% détenu
CREDIT AGRICOLE	784608416	12 place des etats-unis 92127 MONTRouGE CEDEX	SA	9 123 093	69%
AMUNDI	314222902	91 / 93 boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	513 548	100%

Les états consolidés des sociétés mères font partie intégrante de leur Document d'Enregistrement Universel :

- Pour Crédit Agricole sur le site internet : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>.
- Pour AMUNDI sur le site internet : <http://legroupe.amundi.com>

(en milliers d'euros)	solde au 31/12/2024	solde au 31/12/2023
<b>Créances</b>	<b>9 065 593</b>	<b>7 371 247</b>
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	11 601	33 979
Valeurs mobilières de placement	1 306 611	2 118 262
Disponibilités	7 057 231	5 091 446
Autres créances	690 150	127 560
<b>Dettes</b>	<b>344 198</b>	<b>81 147</b>
Autres emprunts obligataires	302 313	21 960
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		1 100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 130	6 999
Autres dettes	34 755	51 086
<b>HORS BILAN</b>	<b>10 117 421</b>	<b>14 604 627</b>
Garanties reçues d'Etablissements de Credit	1 803 493	7 463 019
Swaps actions données	3 066 381	2 721 674
Swaps de taux données	5 096 965	4 087 686
Swaps de taux reçus	150 582	332 249



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## Amundi Finance Emissions

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA  
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire  
et conseil de surveillance  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

## Amundi Finance Emissions

Société anonyme

RCS : Paris 529 236 085

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société Amundi Finance Emissions,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 19 mars 2025

Jean LATORZEFF

Associé

Jean-Baptiste MEUGNIOT

Associé

---

# 03

## Déclaration du Directeur Général

**AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

**Société Anonyme**

**Au capital de 2 225 008 euros**

**Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris**

**529 236 085 RCS Paris**

**Déclaration du Directeur Général**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et, qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Paris, le 19 mars 2025

Madame Sylvie DEHOVE  
Directrice Générale

## MENTIONS LÉGALES

### AMUNDI FINANCE EMISSIONS

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France  
Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 – France  
Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi-finance-emissions.com  
Société anonyme au capital de 2 225 008 Euros - 529 236 085 RCS Paris  
Entreprise d'investissement régie par le Code Monétaire et Financier

**Amundi**  
Investment Solutions

**La confiance, ça se mérite**